

**Acte N° 2019-19**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 8 novembre 2019  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté n°2019-167 en date du 26 septembre 2019 portant nomination de Mme Clotilde CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission MEEF,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Information sur la nomination d'une chargée de mission**

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es de la nomination de Mme Clotilde CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission MEEF.

Fait à Lyon, le 12 novembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,  
Par délégué,  
Le Directeur Général des Services  
Vincent FABRE  
UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON  
ACADEMIE DE LYON

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.